

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue du Doyenné 60.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48559-2026 (article 177) : Aménager l'entrée latérale de l'école du Centre donnant sur la rue du Doyenné, en y implantant un auvent pour le rangement des vélos et poussettes. La clôture et les portails à front de rue seront également remplacés.

Nature de l'activité : équipement d'intérêt collectif ou de service public.

Zone : PRAS : en zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public.

Motif principal de l'enquête :

- dérogation à l'article 12 du Titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins).

L'enquête publique se déroule à partir du **24/02/2026** et jusqu'au **10/03/2026** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels> (référence 16/PFD/2012784).

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 25 mars 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 12/02/2026.